

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

Deuxième commandement de Dieu, 791. — L'avenir de l'empire des Indes, 794. — La colonne de tempérance de Beauport, 794. — L'alcoolisme en Russie, 794. — Suspension de deux publications, 795. — Les désordres en Chine, 795. — Les portraits de S. Pierre et de S. Paul dans les catacombes, 796. — Le Cardinal Pie et Napoléon III, 797. — L'enseignement neutre, 798. — La Trappe de Tracadie, 798. — Dissertation scolastico-académique sur le Tolérantisme religieux et politique, 798. — Calendrier, 806. — Memento hebdomadaire, 806.

Deuxième commandement de Dieu

(Suite)

Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement

Il reste à parler du *blasphème*.

1. — Blasphémer, c'est insulter Dieu par le langage. J'appelle ici langage tous les signes dont l'homme se sert pour exprimer ses sentiments : le geste, l'écriture et surtout la parole. J'appelle aussi de ce nom la parole intérieure de l'âme au moyen de laquelle l'homme exprime en lui-même sa pensée avant de la produire au dehors : car le blasphème peut être parfois un simple péché de pensée.

Mais presque toujours c'est un péché extérieur. Comme c'est un péché très fréquent de nos jours, il faut connaître les principales manières dont il se commet.

On blasphème quand on injurie le nom de Dieu. Par lui-même, un noun n'est qu'un mot, qu'un signe conventionnel. Néanmoins, il représente l'être qui le porte ; c'est comme son image et son

vivant souvenir. Cela est vrai surtout pour Dieu qui est un pur esprit, et dont le nom est la seule représentation sensible. Voilà pourquoi Dieu veut que l'on respecte son nom. Sur sept demandes que renferme le *Pater*, il y en a une, et la première, dont l'objet unique est la glorification du nom divin. Sur dix préceptes que renferme le Décalogue, il y en a un spécial pour interdire de profaner ce saint nom. Vous pouvez conclure de là qu'on insulte Dieu, quand on accole à son nom ces formules abominables d'exécration qui retentissent trop souvent à nos oreilles. Vous me direz que l'ignorance et l'inattention atténuent souvent la faute de ceux qui les prononcent. Tant mieux pour eux ! Il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans leurs paroles la matière d'un péché grave.

C'est aussi blasphémer que d'attaquer la Providence de Dieu. La raison et la révélation nous enseignent d'un commun accord que Dieu gouverne le monde. Or, dans le monde, le mal existe sous une double forme : mal physique ou souffrance, mal moral ou péché. Dieu le permet pour en tirer un plus grand bien et surtout pour respecter notre liberté. Or, il est des hommes qui, pour ce motif et au nom de leur petite raison, accusent et condamnent la sagesse infinie. "Dieu n'est pas puissant, disent-ils, puisqu'il n'empêche pas le mal ; il est méchant, puisqu'il nous laisse souffrir ; il est injuste, puisqu'il distribue au hasard les biens et les maux de ce monde."

Cette manière de blasphémer est plus grave que la précédente.

En voici une encore. Elle consiste à se moquer de la parole de Dieu. Dieu a parlé à l'homme ; il a mis son intelligence infinie en rapport avec notre intelligence créée. En retour, il nous demande ce que le dernier des hommes exige de ses semblables, l'honneur d'être crû. Le lui refuser, c'est déjà un péché, qu'on nomme l'incrédulité. Eh bien ! le blasphème va plus loin : il se moque des vérités révélées et les tourne en ridicule.

Les exemples de blasphème que je viens de citer insultent Dieu *directement*. Il en est d'autres qui l'outragent *indirectement*, l'attaquent dans les œuvres où brillent particulièrement sa puissance, sa sagesse ou sa bonté. Telles sont les injures vomies contre les saints, amis de Dieu, contre la sainte Vierge, mère de Dieu, contre l'Eglise, épouse de Jésus-Christ. Vous savez avec quelle rage cette dernière est injuriée de nos jours.

Ses ennemis lui prêtent des dogmes qu'elle n'a jamais prêchés, et disent : "Voilà son enseignement !" Ils relèvent, en les exagérant, les fautes de quelques-uns de ses membres, et disent : "Voilà sa morale !" Ils font la caricature de ses cérémonies, et ajoutent : "Voilà son culte !" Autant de blasphèmes. . .

2. — De quelque façon qu'il se produise, le blasphème est un péché mortel de sa nature. La raison le proclame assez haut. D'ailleurs l'Écriture met les blasphémateurs en enfer. Mais entre tous les péchés graves, le blasphème a une malice particulière et vraiment diabolique.

D'abord c'est un crime sans jouissance, et par conséquent sans excuse. Dans la plupart de nos fautes, le plaisir ou l'intérêt qu'on espère y trouver en sont comme les circonstances atténuantes : ils aident à comprendre la faiblesse du pécheur. Mais quel plaisir ou quel intérêt peut-on bien trouver dans le blasphème ? Aucun, évidemment, ni pour l'esprit, ni pour le cœur, ni pour les sens. C'est le péché sans excuse, sans autre motif que le mal et la haine de Dieu.

Ce qui ajoute encore à sa malice, ce sont les désastreux effets qu'il produit à titre de scandale. Si nous voyons autour de nous tant de volontés déprimées, si notre atmosphère morale est comme empoisonnée, c'est surtout la conséquence des blasphèmes dont le nombre et l'audace s'accroissent chaque jour. "Un voyageur, racontait naguère un de nos académiciens, un voyageur, revenant d'Angleterre, visitait la fameuse usine de Vidness où l'on fait de l'alcali. Les vapeurs qui s'échappent de cette usine empoisonnent bien loin à la ronde tout ce qui ne demanderait qu'à vivre. On ne voit plus dans la contrée un seul brin d'herbe ; les arbres sont sans feuilles ; ouvriers et ouvrières qui vous croisent ressemblent à des morts. — Mais qu'est-ce donc que vous fabriquez ici, demanda le voyageur ? — Des squelettes, Monsieur, répondit le guide." — Vous avez là une image frappante des ravages que cause le blasphème. Ce sont, aussi des squelettes qu'ils fabriquent, ces empoisonneurs publics dont les blasphèmes passent, comme un souffle pestilentiel sur notre malheureux pays, affaiblissant les âmes, tuant en elles tout respect, toute foi, toute espérance.

Autrefois, l'on comprenait mieux qu'aujourd'hui cette malice du blasphème. Le pouvoir civil avait édicté contre lui les peines les plus graves. Les *Novelles* de Justinien, qui firent loi en

France après Charlemagne, punissaient ce crime de la peine capitale. Saint Louis adoucit le châtement ; mais il ordonnait encore de percer d'un fer rouge la langue des blasphémateurs. Ces lois nous paraissent aujourd'hui d'une invraisemblable sévérité. Mais qu'importe l'opinion changeante des hommes ? Le tode de Dieu est immuable ; et c'est d'après ce code que le blasphème sera jugé.

FIN

L'avenir de l'empire des Indes

—

“ Si le sentiment d'une nationalité commune commençait à se développer, si faiblement que ce fût, dit M. Seely, dans son ouvrage intitulé “ L'Expansion de l'Angleterre, ” si, sans inspirer le désir actif de chasser l'étranger, il créait simplement cette pensée qu'il est honteux de l'aider à maintenir sa domination, à dater de ce jour, notre empire cesserait presque d'exister. C'est une condition du maintien de notre empire que de pouvoir le garder sans grand effort. ”

“ L'Inde, écrit-il encore, est toute dans le passé et n'a pas, pour ainsi dire, d'avenir ; où elle va, l'homme le plus savant n'oserait le dire. ”

La colonne de tempérance de Beauport

—

Cette colonne que l'on voit encore sur le chemin de Beauport, fut rigée le 7 septembre 1841, à la suite d'une messe basse dite à l'église paroissiale, par Mgr Forbin-Janson. Voici la description qu'en donnait le *Canadien* quelques jours après !

“ Cette colonne est de l'ordre corinthien ; le fût en est cannelé, le chapiteau doré, ainsi que les ornements de la frise et de l'entablement, les quatres tables renfoncées du piédestal sont ornées d'inscriptions en creux, dont les lettres sont dorées ; le piédestal est placé sur plusieurs degrés qui donnent au monument plus de majesté en présentant un beau coup d'œil. ”

L'alcoolismè en Russie

—

Après de nombreux essais, le régime des eaux-de-vie a reçu sa forme actuelle en 1895, non dans un but de fiscalité et pour

accroître les impôts, mais pour lutter efficacement contre l'ivrognerie.

L'Etat russe n'a pas monopolisé la distillation : il l'a réglementée. L'administration se procure par adjudication le tiers des quantités dont elle a besoin, les deux autres tiers sont achetés aux producteurs de la région.

Il se charge de la rectification effectuée dans des usines à lui, et ne laisse sortir l'eau-de-vie que dans des bouteilles cachetées.

La vente n'a pas lieu au cabaret, mais dans des débits spéciaux "à emporter." Ces débits sont tenus par des employés pourvus d'un traitement fixe.

L'Etat russe vend le litre d'alcool pur 3 fr. 92, ce qui met l'eau-de-vie de consommation à 1 fr. 96.

Dans ces conditions, le bénéfice de la régie s'est trouvé de 47 millions sur les rendements antérieurs.

L'Etat est donc loin d'y perdre.

Les avantages du système, d'après l'exposé, sont les suivants :

La boisson devient moins malsaine. La rectification, opérée scientifiquement, élimine tous les éléments particulièrement nuisibles.

Le cabaret perd l'un de ses dangers les plus grands.

Aussi l'alcoolisme a diminué dans des proportions considérables. Un tableau teinté indique ce progrès pour les diverses provinces où la réforme a été essayée, avant d'être étendue à l'Empire entier.

Suspension de deux publications

Le *Monument catholique* a cessé de paraître. Ceux qui ont pu apprécier la haute valeur de cette publication, le regretteront comme nous.

Le *Monde canadien*, rédigé par M. Nantel, a également suspendu sa publication, pour les mêmes raisons probablement.

Deux excellents hebdomadaires de moins, et qui valaient pourtant mieux que plusieurs quotidiens.

Les désordres en Chine

Il est bien difficile de se reconnaître au milieu des renseignements confus qui parviennent. Mais, il semble bien que les

désordres ont été provoqués par les manœuvres cupides de certaines puissances qui, au lieu de vouloir faire profiter les Chinois des bienfaits de la civilisation chrétienne, ont paru surtout animées du désir de démembrer et d'exploiter l'Empire du Milieu.

Les missionnaires, en général, ne voyaient pas d'un très bon œil cette œuvre de spoliation et de conquête, et tous s'accordaient à dire qu'il en résulterait beaucoup de mal. L'année dernière, Mgr Favier, l'éminent évêque de Pékin, était venu prévenir M. Delcassé des machinations qui se tramaient dans les hautes sphères gouvernementales. Une explosion lui paraissait inévitable, et pour prévenir le péril, Mgr Favier invita le ministre des Affaires étrangères à prendre les précautions nécessaires ; mais M. Delcassé ne voulut rien entendre ; à ses yeux, les craintes de Mgr Favier étaient chimériques ; les étrangers n'avaient rien à redouter. On voit maintenant si l'évêque de Pékin se trompait.

Les portraits de saint Pierre et de saint Paul dans les Catacombes (1)

Il est facile de comprendre avec quel religieux amour les premiers chrétiens durent chercher à conserver les traits du visage de Jésus-Christ, de sa divine Mère et de ses apôtres. Ces traits si chers, la tradition les avait transmis, et le savant Eusèbe affirme avoir vu "de vrais portraits du Christ et des apôtres Pierre et Paul exécutés en peinture."

La plus ancienne image connue de saint Pierre et de saint Paul est celle qui se voit sur une médaille de bronze conservée à la bibliothèque vaticane. Elle est d'un style ferme et vraiment classique. Les têtes sont terminées au burin avec le plus grand soin. Elle fut découverte par Boldetti dans l'antique catacombe de Domitilla, et remonte, selon toute apparence, à l'époque de Vespasien et de Titus, c'est-à-dire aux apôtres eux-mêmes, alors que l'art grec florissait encore à Rome. Aussi ces portraits sont-ils vivants et naturels ; ils ont un accent individuel très marqué. Une des têtes est couverte d'une chevelure courte et bouclée ; la barbe, également bouclée, est courte ; les traits du visage sont rudes. L'autre figure a plus de caractère, un aspect plus noble et plus fin ; le front est chauve, la barbe épaisse et

(1) D'après la *Roma sotterranea* du chev. de Rossi.

longue ; telles sont les deux images que la tradition a toujours vénérées comme reproduisant fidèlement les traits des deux grands apôtres. La tête plus rude est celle de saint Pierre, l'autre, celle de saint Paul.

Le Cardinal Pie et Napoléon III

Un journal de Paris ayant rappelé dernièrement le souvenir des démêlés que l'illustre cardinal Pie, évêque de Poitiers, avait eus avec l'empereur Napoléon III, à propos d'un mandement qui fit alors grande impression en France, vient de recevoir la lettre qui suit :

Le récit auquel fait allusion l'*Autorité*, je le tiens d'un haut personnage de l'époque, ami du cardinal et de l'empereur.

Informé qu'à la suite et à cause de son mandement il devait être arrêté tel jour, Mgr Pie, revêtu de ses ornements pontificaux, entouré de ses chanoines, attend de pied ferme l'arrivée du commissaire et de ses agents, dans le grand salon de l'évêché.

A l'heure dite, le commissaire arrive au palais épiscopal et on le conduit au grand salon.

A la vue de ce singulier appareil, auquel il était peu habitué, notre brave commissaire demeure un moment interloqué, puis finit par dire au cardinal : " Monseigneur, je ne puis vous emmener dans ces conditions. "

" C'est comme évêque, reprend le Prélat, que je suis accusé ; je ne sortirai d'ici que revêtu des insignes pontificaux. "

De plus en plus décontenancé, le commissaire s'en retourna comme il était venu, et s'empressa de télégraphier à Paris la petite scène que nous venons de raconter.

L'empereur fit répondre :

" F...chez-moi la paix, et laissez-moi tranquille avec votre d...iable d'évêque. "

Epilogue ; Mgr Pie fut invité à prêcher le carême suivant dans la chapelle des Tuileries, et à la fin du carême, l'empereur lui remit une somme de cent mille francs destinée aux travaux de réparations de la cathédrale de Poitiers (1).

(1) Semaine de Tournai.

L'enseignement neutre

“ En France, on enferme chaque année *mille à douze cents enfants* dans les maisons de correction. Ce sont des enfants au caractère indompté, voleurs, ou de penchants vicieux.

“ La prison est le dernier remède, d'ailleurs, auquel recourent les parents, poussés à bout, ayant tout tenté, ne sachant plus que faire.

“ Le tribunal de la Seine a été curieux de voir où les familles qui venaient lui demander d'emprisonner leurs enfants les avaient fait élever.

“ Sur cent, onze ont été dans les écoles congréganistes et quatre-vingt-neuf dans les écoles laïques !

“ A Paris, sur cent enfants poursuivis, on en trouve deux à peine qui soient sortis d'une école religieuse.

“ Sur cent enfants détenus à la Petite-Roquette, l'école congréganiste n'en fournit que onze et l'école laïque quatre-vingt-neuf.”

La Trappe de Tracadie

Les Trappistes de Tracadie sont maintenant tous rendus à Cumberland, R. I., où le nouveau monastère sera construit sur une ferme d'environ 400 acres. La première messe a été dite dans la chapelle du monastère en construction, le 3 juin. La fondation de la trappe de Tracadie remonte à plus de cent ans.

Dissertation scolastico-académique sur le Tolérantisme religieux et politique (1)

Le tolérantisme religieux, quelle que soit son espèce, est absurde ; le tolérantisme politique, considéré en lui-même, est illicite, mais il devient, en certaines circonstances, licite et honnête.

Toute époque possède sa note caractéristique. Le caractère propre de notre siècle consiste en ce que les hommes ne veulent pas admettre le mal dont ils sont les auteurs, s'obstinant à appe-

(1) Reproduit de la *Paestra del clero* et traduit par l'abbé C. Tessier, vicaire à Charlesbourg.

ler lumière les ténèbres, et vice-versa, bien que l'affaiblissement et même l'extinction presque complète de tout remords de conscience soient la condition nécessaire pour descendre à ce degré d'aberration.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Très facilement. Le Protestantisme-Rationaliste qui, sans avoir le droit de cité chez tous les peuples, n'en exerce pas moins partout son influence, a été le facteur le plus efficace. En tous lieux s'impriment des livres, des opuscules, des journaux ouvertement ou secrètement imbus de l'esprit protestant-rationaliste ; et les principes qu'ils énoncent, proclamés et répétés chaque jour, s'insinuent insensiblement dans l'esprit d'un grand nombre d'imprévoyants.

Qui donc ignore ce refrain répété par trop de bouches : " Toute religion est bonne " ; " L'homme de caractère ne doit pas renoncer à la religion qu'il professe, etc. " Ne sont-ce pas là des déductions du Protestantisme-Rationaliste ? N'est-ce pas là, au fond, cette liberté, tant proclamée de nos jours, de penser, de parler, de croire et d'agir comme bon nous semble, remettre en honneur et présenter sous de nouvelles formes ce système des anciens appelé *tolérantisme*, que nos modernes décorent du nom sonore de liberté de conscience et de pensée. De là cet engouement de quelques savants, qui les obsède et les pousse à disserter dans quelques universités sur le tolérantisme ou la liberté de conscience.

Des universités, les mêmes doctrines se propagent dans certains collèges ; puis il en est question dans les gouvernements, chez les ministres, chez les magistrats, et, chose plus lamentable, nous les voyons impudemment affichées par des jeunes gens et des femmes " à la moderne ", suivant une expression consacrée.

Il est donc à propos, en présence de cette divagation et de cette rébellion des intelligences, d'exposer le système du tolérantisme. Mais avant de commencer cette démonstration, il importe de définir les termes de la proposition, de préciser la question, et de résumer la doctrine de l'Eglise et celle des adversaires sur cette matière.

D'une manière générale, par tolérance on entend souvent la charité et l'humanité qui doit régner entre les hommes et les rendre capables de supporter avec patience leurs imperfections et leurs défauts mutuels. Ainsi comprise, la tolérance constitue l'esprit chrétien, et le Christ lui-même l'a enseignée par la parole et l'exemple.

Mais au sens des incrédules, qui est l'objectif de cette dissertation, la tolérance en général n'est autre chose que l'indifférence pour n'importe quelle religion. On la divise ordinairement en deux espèces : la tolérance religieuse ou dogmatique, et la tolérance politique ou civile. La tolérance religieuse est ce système qui proclame les différentes religions et sectes religieuses également bonnes et utiles et dont la conséquence est que les hommes peuvent également se sauver dans chacune d'elles. Les partisans de ce système prétendent, en effet, que toutes les religions existant dans le monde sont au même degré bonnes et capables de conduire au salut éternel. D'autres ne donnent cette note d'excellence qu'aux sectes chrétiennes seules. Enfin, il en est qui n'osent promettre le salut qu'à ceux qui professent un certain nombre d'articles de foi auxquels, après Juriéu, Erasme, etc., on a donné le nom de fondamentaux : de là la triple subdivision de ce système en tolérantisme universel, général et particulier.

La tolérance politique peut se définir : Une disposition des lois qui assure une égale protection à la pratique extérieure de toute religion. En vertu de cette disposition, les adeptes des différentes religions ont la faculté d'exercer plus ou moins publiquement la foi qu'ils professent, de se choisir des pasteurs, de promulguer des ordonnances disciplinaires (sans encourir aucune peine.)

Ces systèmes, comme nous l'avons déjà noté, reposent surtout sur le Rationalisme qui, exaltant outre mesure les droits de la raison individuelle, et l'instituant comme le juge suprême de la vérité ou de la fausseté d'une religion, conduit ses partisans à cette conséquence : tout homme possède le droit de professer n'importe quelle religion ; par conséquent l'autorité humaine agit injustement quand elle supprime ou diminue la liberté dans le choix d'un culte. Bien plus, on prétend que la tolérance politique est bonne en soi et concourt par sa nature même au bien de la société.

C'est pourquoi, disent-ils, on doit la concéder, non pas seulement hypothétiquement, mais d'une manière absolue, c'est-à-dire sans tenir aucun compte des circonstances de lieux, de personnes, etc.

Tel est le sommaire des principes du libéralisme moderne. Quel est à cet égard le sentiment de l'Eglise ? Il ressort très-clairement de la condamnation des deux propositions suivantes

du *Syllabus* : " Les hommes peuvent acquérir la vie éternelle et arriver au salut éternel dans le culte de toute religion. " (prop. XVI). " A notre époque, il n'est plus expédient d'admettre la religion catholique comme l'unique religion de l'Etat, à l'exclusion de tout autre culte " (prop. LXXVIII). Si l'Eglise condamne les systèmes énoncés plus haut, elle reconnaît cependant qu'une nation peut se trouver quelquefois dans des circonstances telles que, non seulement elle puisse, mais qu'elle doive sanctionner la tolérance politique.

En fils dévoués de l'Eglise et toujours soumis, nous défendons la doctrine de notre mère, en démontrant contre les latitudinaires et les libéraux la thèse énoncée plus haut.

Le tolérantisme religieux, de n'importe quelle espèce, est absurde; le tolérantisme politique, en soi, est illicite, mais il devient, en certains cas, licite et honnête.

Démonstration de la 1^e partie. — Le tolérantisme religieux, quelle que soit son espèce, universel, général ou particulier, est absurde. Non seulement cette vérité est clairement contenue dans l'Écriture Sainte affirmant l'impossibilité du salut sans la foi en Jésus-Christ, et rappelant le commandement que le Christ lui-même nous fait d'observer sans restriction *tout* ce qu'Il a transmis, mais elle s'appuie aussi sur d'inattaquables arguments de raison, les seuls admis par les incrédules.

1^o. — Il est permis de procéder comme suit contre le tolérantisme universel et général.

Les tolérantismes universel et général sont absurdes a) s'ils enseignent des contradictions; b) s'ils renferment l'athéisme pratique; c) s'ils font de Dieu un être monstrueux; d) s'ils sont impuissants à conduire l'homme au ciel. — Or il en est ainsi. — Donc. — Preuve de chaque partie de la mineure :

a) Ils enseignent des contradictions :

Celui qui examine les religions de toutes sortes arrive aux observations suivantes : le Sabéisme propose l'adoration du soleil et des astres; les Polythéistes croient à un nombre incalculable de dieux et leur rendent un culte sensible; les Théistes au contraire ne reconnaissent qu'un Dieu et se font gloire de l'adorer en esprit; les Juifs s'écrient : le Christ n'est pas Dieu : le chrétien leur répond : le Christ est Dieu; le Nestorien admet deux natures et deux personnes en J.-C.; le disciple d'Éutychès n'y voit qu'une personne et qu'une nature. — Nous voyons de suite

que toutes les religions et toutes les sectes chrétiennes enseignent des dogmes qui se contredisent, ou qu'une religion est la négation de l'autre.

b) *Ils incluent l'athéisme pratique.*

Celui qui croit toutes les religions et toutes les sectes chrétiennes également bonnes, ne peut en apprécier aucune à sa juste valeur : il est forcé de céder en face des obstacles que présente leur pratique. A peine, en effet, les passions, les occupations de la vie, notre faiblesse, nous permettent-elles de pratiquer convenablement celle dont la vérité et la nécessité pour le salut ne nous laissent aucun doute. Comment alors serait-il plus facile à cet homme de mettre en pratique ces préceptes de religions qui se combattent, surtout quand il peut se persuader de la vérité d'une religion n'imposant aucun précepte positif ?

c) *Ils font de Dieu un être monstrueux :*

Voici l'argumentation de l'illustre P. Casanova : si le salut de l'homme est possible dans toute religion ou secte religieuse, Dieu accorde une égale protection aux partisans de ses vérités révélées et à ceux qui résistent à sa volonté connue par la révélation divine. Mais alors c'est transformer Dieu en un être monstrueux. Car celui-là est un monstre qui divise son amour en part égale entre le vice et la vertu, entre la vérité et l'erreur, entre l'obéissance et la révolte. Voilà le procédé du tolérantisme. Il fait donc de Dieu une abomination.

d) *Ils ne peuvent conduire l'homme au ciel :*

Je demande aux tolérantistes : Mes amis, comment arrivons-nous au ciel ? Les Saintes Lettres, le consentement universel des peuples, la raison elle-même nous répondent d'une voix unanime : par la justice, l'innocence, la vérité. Suivons donc maintenant sans distinguer les différentes religions et toutes les sectes chrétiennes. Avec le nègre d'Afrique, adorez Phoetico : le soleil, avec les Phéniciens ; dites avec le Manichéen qu'il y a deux principes suprêmes ; avec les Juifs, niez le Christ, en vous raillant de sa révélation ; avec l'Alcoran, prenez plusieurs femmes, approuvant toutes les infamies commises avec elles, prostituant vos servantes, vous procurant par l'esclavage ou la traite autant de femmes que vous pouvez en soutenir. Acceptez en un mot toutes les contradictions, les impiétés, les négations dont fourmillent les religions diverses et les innombrables sectes de la chrétienté. Serez-vous alors dignes de Dieu ? Rendez-vous

ainsi droits les sentiers de la justice, de l'innocence et de la vérité ?

Le tolérantisme religieux, soit universel, soit général, outre qu'il enseigne des contradictions, inclut l'Athéisme pratique, fait un monstre de Dieu, et ferme la porte du ciel. Il est donc absurde de l'embrasser et de le défendre.

2o Contre le tolérantisme particulier ou le système des articles fondamentaux, nous procédons par l'argumentation directe qui suit :

1o La vraie religion du Christ est *objectivement* indéfectible, ferme et immobile comme la pierre sur laquelle elle est fondée. La révélation en effet a pris fin avec la prédication des apôtres. C'est pourquoi les Pères, les Docteurs et tous les fidèles proclament unanimement qu'il faut accepter ce qui a été cru en tous temps et en tous lieux, et que l'on doit au contraire répudier ce qui est nouveau et non ancien. Or le système des articles fondamentaux est une nouveauté et il n'en a jamais été question dans la véritable Eglise de Dieu : il est même diamétralement opposé à la doctrine des Saints Pères sur ce sujet. Donc il faut le rejeter et le condamner comme faux.

2o. Supposons-le vrai. — Que s'en suivrait-il ? C'est clair. — Un homme pourrait se réclamer du titre de fidèle de la religion chrétienne, tout en repoussant plusieurs points importants de la doctrine du Christ. Mais qui n'y voit une absurdité et une contradiction ? Cet homme serait de la religion du Christ et en même temps n'en serait pas. — Il en serait dans l'hypothèse des Protestants. — Il n'en serait pas au point de vue de l'Eglise, puisque J.-C., comme nous l'avons remarqué, nous commande d'observer, non quelques préceptes seulement, mais tous ceux qu'Il nous a légués.

Ajoutons une confirmation : La nécessité de croire les articles de foi tire sa raison de l'autorité d'un Dieu révélateur. Pourquoi, en effet, ces articles ont-ils été révélés sinon pour y croire ? et pourquoi y croyons-nous, si ce n'est parce qu'ils ont été révélés ? Or, s'il faut croire à quelques-uns de ces articles, pourquoi pas aux autres dont la révélation ne fait aucun doute ? Le contraire n'est-il pas une absurdité ?

3o Il a été impossible jusqu'à présent à aucun de ces esprits trompeurs d'indiquer les articles fondamentaux de ceux qui ne le sont pas. Ils s'égarèrent dans des voies différentes. Ainsi, Jurieu

pose comme article fondamental la seule foi en la Trinité et en l'Incarnation. Cléricus et Semler au contraire, reconnaissent pour fondamentaux les articles admis par toutes les sectes chrétiennes, et non fondamentaux ceux qui sont rejetés par quelques-unes d'elles. D'autres nous donnent d'autres règles tout à fait différentes. C'est pourquoi le luthérien Pfafius écrit : " Il n'appartient qu'à Dieu de définir les articles fondamentaux. (théol. dogm. et mor. l. I) et ailleurs (ouv. cit.) " On doit désespérer à jamais de pouvoir arriver, avec ces opinions discordantes, à une règle unique et certaine. " Ainsi d'après l'opinion de ses défenseurs eux-mêmes, cette question est très épineuse et pleine de complications. Demandons-lui maintenant : Comment le simple chrétien sans instruction arrivera-t-il à la connaissance des articles fondamentaux ou nécessaires au salut ? Ils répondent tout de suite : par l'Écriture et par là très facilement. Voilà donc que cette question si compliquée est en même temps d'une solution aisée et facile ; bien plus, (ce qui est plus étonnant encore !) compliquée pour les savants, elle devient abordable et claire aux ignorants. C'est en vain que les savants fouillent l'Écriture pour y découvrir avec certitude les articles fondamentaux ou nécessaires au salut ; mais des gens sans instruction et sans expérience, au moyen de cette même Écriture, y réussissent avec clarté et lucidité. Vraiment qui ne voit l'aberration de tout cela ?

Donc il faut rejeter le tolérantisme particulier.

Démonstration de la IIe partie :

Le tolérantisme politique, considéré en lui-même est illicite, mais il devient, en certains cas, licite et honnête.

Préliminaires :

Cette proposition regarde la nation gouvernée par un prince catholique, et dont l'unique religion est la religion catholique eu égard aux catholiques qui forment la totalité ou la majeure partie de sa population ; telles sont : l'Italie, la France, l'Espagne etc. . . Par tolérantisme, considéré en soi, nous entendons la faculté accordée par le chef de la nation à tous les citoyens (indépendamment des circonstances de l'État) de professer la religion qu'il leur plaît.

L'argument principal et fondamental à l'appui de cette vérité repose sur la dépendance essentielle envers Dieu, soit du chef de l'État, soit de la société elle-même, dépendance qui donne naissance à l'obligation de rendre à la Divinité un culte véritable-

Nos adversaires tiennent pour l'opposé, proclamant que le tolérantisme politique, en soi, est excellent et d'une utilité majeure à la société.

Nous les réfutons comme suit :

Le tolérantisme politique, considéré en lui-même, est illicite : 1°) si le chef d'Etat a le droit et le devoir de défendre, de protéger et de conserver la vraie religion. 2°) si cette tolérance comporte le malheur de la société a) en brisant la concorde entre le gouvernant et les sujets b) entre les sujets eux-mêmes c) entre les sujets et le chef à l'occasion de la guerre. — Or il en est ainsi. — Donc le tolérantisme politique, en soi, c'est-à-dire n'ayant aucun égard à la condition de l'Etat, est illicite.

Mineure :

Io Le chef de l'Etat a le droit et le devoir de défendre, et de conserver la vraie religion.

Nos libéraux politiques, formés à l'école du Rationalisme, ne cessent de prêcher aux monarques que la religion est une chose en dehors de la sphère où doivent s'exercer leur sollicitude et leur vigilance. " Mais il n'y a pas de chose plus absurde qu'une semblable doctrine, dit le P. Ventura. " Professer cette doctrine, c'est dire que la fin des nations est renfermée dans les limites du temps, qu'elle consiste à vendre, acquérir, boire, manger, dormir et digérer en paix, sans la moindre préoccupation de la vie éternelle, que les attributions du pouvoir politique doivent se restreindre à procurer aux peuples les avantages matériels sans leur donner la moindre inquiétude pour le reste. N'est-ce pas là évidemment abaisser la société d'êtres intelligents à la condition des troupeaux de brutes dépourvues d'intelligence, et ceux qui les gouvernent, au rôle ignoble de travailleurs de la matière et de gardiens d'immondes troupeaux. (Le pouvoir politique chrétien, p. 9.)

De fait ce devoir du chef de l'Etat découle du droit naturel et positif. — Du droit naturel d'abord, car la religion catholique, la seule vraie, ayant pour but essentiel d'inculquer la pratique des vertus et en général de procurer le bonheur de l'humanité : (deux choses qui influent intimement sur la paix et la stabilité des royaumes, il est juste qu'elle soit défendue, protégée et conservée.) De droit positif ensuite : En effet, lorsque les Princes montent sur le trône, ils acceptent, soit explicitement dans le serment qu'ils émettent, soit tacitement, en vertu de la consti-

tution, des lois, des coutumes, des concordats, des traditions des aïeux, l'obligation positive de défendre la vraie religion. C'est pour cela qu'on les nommait autrefois les Patrons, les Avocats, les Gardiens, les Défenseurs de l'Eglise. Ainsi l'Empereur d'Allemagne était appelé le Protecteur de l'Eglise; le Roi de France, le Roi Très Chrétien; celui d'Espagne avait le surnom de Catholique; celui du Portugal, de Très Fidèle; celui d'Autriche-Hongrie, d'Apostolique; et ainsi des autres.

Nous pourrions citer un grand nombre de Docteurs et d'écrivains de l'Eglise, à l'appui de cette doctrine, traité avec érudition par eux. Mais les Libéraux n'en font aucun cas. Laissons donc parler d'autres maîtres; qu'ils écoutent ces sublimes paroles léguées par Platon à la postérité: " Dans toute république bien constituée, qu'on s'occupe avant tout de la vraie religion. . . la vraie religion est la base de la république; qu'ils écoutent D'Ondes s'écriant dans la chambre des Députés de Notre Royaume: " Messieurs, l'Eglise catholique n'a besoin de l'aide d'aucun Roi, d'aucun Empereur; ce sont les Rois, les Empereurs et tous ceux qui gouvernent qui ont besoin de la religion; sans la religion l'Etat ne peut prospérer, et encore moins durer. "

(à suivre.)

Calendrier

5	DIM	b	IX après Pent. N. - D. des Neiges, <i>dbl. maj.</i> Kyr. de la Ste Vierge. Vêp. du suiv., mém. du préc., du dim. et de plusieurs martyrs.
6	Lundi	b	Transfiguration de N.-S J.-C. , <i>dbl maj.</i>
7	Mardi	b	S. Cajétan, confesseur.
8	Mercur.	tr	SS. Cyriac, e ^{ve} ; martyrs.
9	Jeudi	b	(Vigile). S. Aiphonse de Liguori, évêque et docteur. (2).
10	Vend.	r	S. Laurent , diacre et martyr, 2 cl. avec octave.
11	Samd.	r	Ste Philomène, vierge et martyre.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à la Rivière-à-Pierre, le 5; à Frampton, le 6; à Saint-Alexandre, le 7; à Saint-Narcisse, le 8; à Saint-Romuald, le 9; au couvent de Saint-Joseph de Lévis, le 11.